



Collège René Goscinny
Céaucé-Passais la Conception

Restauration scolaire 2017-2018

Les élèves demi-pensionnaires bénéficient d'un service de restauration à Passais et à Céaucé géré par le collège. La restauration sera ouverte sur les deux sites du lundi au vendredi.

Aucune remise d'ordre ne sera faite quand l'établissement est ouvert, l'accueil des élèves étant possible.

Vos enfants vont être destinataires d'une carte de cantine qui leur permettra de déjeuner à Céaucé comme à Passais.

Le coût de la demi-pension pour l'année civile 2017 est le suivant :

- 5 jours : 488,67 €
- 4 jours : 406,12 € (lundi, mardi, jeudi et vendredi)
- 1 jour : 86,45 € (déplacement sur l'autre site : mardi ou jeudi)

Les tarifs sont établis en année civile et révisables au 1^{er} janvier par le Conseil Départemental de l'Orne. Les conditions de déduction des absences sont indiquées dans la convention de restauration, disponible sur simple demande. Les facturations sont faites au trimestre (de septembre à décembre, de janvier à mars et d'avril à juillet).

L'accès au service de restauration pourra aussi s'effectuer ponctuellement en réglant la somme de 3,50€ par repas. Il est possible d'acheter plusieurs repas à l'avance qui seront crédités sur la carte de cantine.

Une demande d'aide du fonds social de cantine peut-être émise par les familles. Cette aide est exceptionnelle et est accordée par une commission réunit trimestriellement. L'examen des dossiers est confidentiel et anonyme. Les dossiers sont à retirer et à remettre au service d'intendance de l'établissement.



Afin de prendre en compte votre choix, veuillez compléter le coupon-réponse suivant :

Restauration scolaire 2017-2018

Nom et Prénom de l'élève : classe :

- Régime : Demi-pensionnaire 5 jours (DP5)
 Demi-pensionnaire 4 jours (DP4)
 Demi-pensionnaire 1 jour (DP1)
 Externe

Nom du responsable financier : Signature :